

<http://clg-marcel-carne-vineuil.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article856>

L'INFIRMIERE SCOLAIRE

- Infirmierie -



Date de mise en ligne : mardi 1er septembre 2020

Copyright © Collège Marcel Carné - Tous droits réservés

L'infirmière est présente au collège :

Lundi	8h45 - 17h30
Mercredi	8h45 - 12h30
Jeudi	8h45 - 17h15
Vendredi	8h45 - 13h00

Le reste du temps elle assure un rôle de conseiller en santé auprès des directeurs des écoles du secteur (Les Girards, Les Noël, St Gervais la Forêt, St Claude de Diray, Montlivault, Maslives) et assure le suivi de l'état de santé des élèves.

- L'infirmière assure l'accueil et accompagne les élèves qui en ressentent le besoin
- Elle organise et réalise les soins et les urgences
- Elle réalise le dépistage infirmier pour l'ensemble des élèves de 6ème (contrôle du poids, de la taille, de la vue, de l'audition et aborde avec eux les questions sur l'hygiène de vie).
- Elle participe à la scolarisation des élèves atteints de trouble de la santé ou des apprentissages.
- Elle contribue à l'intégration scolaire des élèves atteints de handicap.
- Elle développe une dynamique d'éducation à la santé dans le cadre du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC).
- Elle propose des actions de promotion et d'éducation à la santé.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19, l'infirmière peut être un interlocuteur pour les familles. Il est rappelé que les parents jouent un rôle essentiel et qu'ils s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école ou au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant la covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Post-scriptum :

Il est rappelé aux familles que la détention de médicaments par les élèves est interdite au collège (BO hors série n°1 du 6 janvier 2001), sauf dans le cas d'un Projet d'Accompagnement Individualisé (PAI) ou sur présentation d'une ordonnance médicale récente de moins de 6 mois au nom de l'élève, accompagnée de l'autorisation parentale.